

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Mode d'emploi



Désormais, vous versez une partie de votre taxe d'apprentissage à des établissements de formation que vous soutenez. C'est une occasion de renforcer les liens qui nous unissent.

Donner un sens à votre imposition.

Votre versement est précieux pour soutenir nos innovations pédagogiques et former vos futurs collaborateurs.

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE CREONS DU LIEN ECOLE ENTREPRISE

QUAND VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE ?

Le Lycée BELLEVUE est habilité à recevoir tout ou partie de la taxe d'apprentissage.
Cette dernière contribue activement aux formations de nos étudiants avec le code UAI :

0170058W

Déclaration annuelle et fléchage du solde de la taxe d'apprentissage

 **Urssaf**

 **santé
famille
retraite
services**

Solde de la taxe d'apprentissage

2023 : les 3 étapes à connaître

→ CALCULER

le montant dû
**au titre de la masse
salariale 2022.**



→ DÉCLARER et PAYER

ce montant à l'Urssaf ou à
la MSA **via la DSN d'avril
2023 (5 ou 15 mai 2023).**



→ FLÉCHER

vers le ou les établissements
d'enseignement, les organismes
d'insertion ou d'orientation professionnelle
de votre choix **via la plateforme SOLTéA
à compter du 25 mai 2023.**



Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.
Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous réserverez à notre appel, dont l'unique
objectif est d'optimiser la réussite des jeunes.

La proviseure,
Nadia PATOUR